

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions – TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Quebec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Invitation to Qualify - Invitation à se qualifier

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Future Aircrew Training (FAcT) / Formation du personnel navigant de l'avenir (FPNA) 25 Nicholas, 17th Floor Ottawa Ontario K1A 0S5

Title - Sujet FPNA – INVITATION À SE QUALIFIER			
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.	
W3471-130001/K	005	5	
Client Reference No N° de référence du client	Da	te	
W3471-130001	201	18-11-29	
GETS Reference No N° de référence de SEAG	•		
PW-\$\$NP-002-27061			
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FM	IS No	./N° VME	
002np.W3471-130001			
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-11-30			
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination: Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur	
Pope(002np), Kathryn		002np	
Telephone No N° de téléphone	FAX	X No N° de FAX	
(613) 971-6318 ()	()) -	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:			
TPSGC.PAFFE-APFAcT.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	<u> </u>
Raison sociale et adresse du four	nisseur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authoriz	ed to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/	
de l'entrepreneur (taper ou écrire	en caractères d'imprimerie)
Signature	Date

Delivery Offered - Livraison proposée



PROGRAMME DE FORMATION DU PERSONNEL NAVIGANT DE L'AVENIR (FPNA) – INVITATION À SE QUALIFIER

MODIFICATION 005

Conformément au paragraphe 2.8 de l'Invitation à se qualifier, nous rappelons aux Répondants que les réponses doivent être livrées à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard le 30 novembre 2018, à 14 h 00. L'adresse est :

Réception des soumissions – TPSGC / Bid Receiving – PWGSC 11, rue Laurier / 11 Laurier St. Place du Portage, Phase III Noyau 0B2 / Core 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

La copie électronique (1) à l'adresse électronique du FPNA est requise pour information seulement.

Questions et réponses :

Question 1	Pouvez-vous confirmer que ce sont les bonnes règles d'engagement afin de participer à la phase de l'ISQ ?
Réponse 1	Les règles d'engagement se trouvent dans l'annexe A des documents d'invitation à soumissionner sous le site d'Achatsetventes.gc.ca suivant: https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-NF-006-25437
Question 2	Pouvez-vous envoyer les documents de la DP pour le numéro de l'invitation W3471-130001/K?
Réponse 2	Les documents de la FPNA - Invitation à se qualifier se trouvent sous: https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-NP-002-27061
Question 3	Pour la sollicitation no W3471-130001/H, nous avons soumis les règles d'engagement dûment signés. Par contre, la personne ayant signé ne travaille plus pour notre entreprise. Vous trouverez ci-joint les règles d'engagement sous mon nom afin que mon entreprise puisse soumettre une réponse à l'ISQ selon W3471-130001/K.
Réponse 3	Les règles d'engagement sont exécutées au nom du Participant. Tant que le Participant demeure inchangé, le Participant reste lié par les règles d'engagement.
Question 4	A cause de l'expérience acquise durant les dernières années, notre compagnie se qualifie exclusivement dans l'ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE; confirmez que nous devons remplir seulement 1.b Annexe A - apprentissage et non 1.a annexe A - gestion des biens.

Réponse 4 Pour se qualifier sur l'ISQ, les deux exigences techniques obligatoires (1.a. gestion des biens et 1.b environnement d'apprentissage) doivent être rencontrées, tel que défini à la section 4.1 de l'ISQ. **Question 5** En ce qui a trait à l'Attestation de sécurité d'installation (ASI), puisque nous sommes un entrepreneur intégré au ministère de la Défense nationale (MDN), dans les deux emplacements, et travaillons dans des emplacements à accès restreint du MDN, dans des immeubles protégés du MDN, et que nous traitons jour après jour des documents et des renseignements secrets, nous n'avons jamais eu à détenir une ASI ni une Autorisation de détenir des renseignements (ADI), bien que nous traitions quotidiennement ce genre de choses; en fait, quand nous en avons discuté avec eux (la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC)), ils nous ont conseillé/dit de ne pas les demander, car elles ne sont pas exigées du tout étant donné qu'il s'agit de la propriété du MDN. Il n'existe en ce moment aucun besoin de traiter des renseignements classifiés au quartier général. • Quel type de réponse attendez-vous de notre part à la question MT1 – b) SÉCURITÉ - Phase 3 Demande de propositions (DDP)? Réponse 5 Le MDN s'attend à ce que l'entrepreneur soit appelé à accéder à des renseignements pouvant atteindre le niveau protégé B et à des marchandises contrôlées non classifiées. En conformité avec les procédures standards, le MDN demandera une approbation formelle de transfert du Secrétariat d'État américain avant de transférer ces marchandises contrôlées à quelque tiers que ce soit. Comme cette démarche peut être longue, les États-Unis ont accepté de renoncer à la demande officielle de transfert à un tiers dans le cas des entrepreneurs intégrés. Les entrepreneurs intégrés sont ainsi définis : personnes qui travaillent à temps plein, et exclusivement, pour le

pouvant atteindre le niveau protégé B et à des marchandises contrôlées non classifiées. En conformité avec les procédures standards, le MDN demandera une approbation formelle de transfert du Secrétariat d'État américain avant de transférer ces marchandises contrôlées à quelque tiers que ce soit. Comme cette démarche peut être longue, les États-Unis ont accepté de renoncer à la demande officielle de transfert à un tiers dans le cas des entrepreneurs intégrés. Les entrepreneurs intégrés sont ainsi définis : personnes qui travaillent à temps plein, et exclusivement, pour le MDN. Les entrepreneurs intégrés doivent exercer leurs fonctions au sein d'une organisation du MDN, dans des locaux du MDN, sans aucun contact avec leur employeur au-delà des questions administratives. Qui plus est, la ressource de l'entrepreneur doit détenir une cote de sécurité de niveau secret et elle-même ou l'entreprise qui l'emploie doit être inscrite auprès de la Direction des marchandises contrôlées de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Comme le MDN prévoit que certaines ressources de l'entrepreneur devant accéder à des marchandises contrôlées satisferont aux exigences relatives aux entrepreneurs intégrés, il est prévu qu'une ASI de niveau secret sera exigée avant l'attribution du contrat pour tirer parti du renoncement susmentionné.

L'ADI et l'Autorisation de traiter les technologies de l'information (TI) au niveau protégé B pourraient être nécessaires si certains éléments du Programme de formation du personnel navigant de l'avenir doivent être réalisés dans un ou dans plusieurs emplacement(s) dont le MDN n'est ni propriétaire ni gestionnaire. Des précisions supplémentaires seront communiquées avant ou directement à la phase 3 – Demande de propositions (DDP).

À l'annexe C – Attestations de sécurité, sections MT1 – b), les fournisseurs devraient inclure des renseignements sur leurs habilitations existantes et valides seulement. S'il

	y a lieu, des renseignements supplémentaires et des précisions peuvent également être ajoutés au formulaire quant aux habilitations et mises à niveau en instance.
Question 6	Ayant pris note de la définition de «Répondant », au paragraphe 2.1.1, nous souhaitons confirmer que l'intégralité de nos capacités d'entreprise et de notre rendement passé pourra être mise à profit pour obtenir la préqualification de notre division canadienne à titre de fournisseur potentiel du programme Formation du personnel navigant de l'avenir (FPNA). Notre division canadienne, en sa qualité de filiale à part entière, a un accès sans réserve à toutes les ressources de la société entière, ce qui lui permet de satisfaire à toutes les exigences contractuelles actuelles et futures. Nous mettons donc ainsi à contribution l'ensemble de l'expérience de l'entreprise pour créer une solution technique concurrentielle et une proposition de valeur à l'intention du Canada. Nous comprenons qu'en vertu de cette approche, seule notre division canadienne (et non nos autres personnes morales) sera admise à présenter une soumission pour le programme FPNA.
Réponse 6	La définition du Répondant a été modifiée. Pour plus de détails, veuillez consulter la table de Modifications à l'Invitation à se qualifier ci-dessous.
Question 7	Les descriptions fournies dans les Exigences techniques obligatoires de l'ISQ, de la gestion des biens et de l'annexe A (c'est-à-dire Gestion des biens et Environnement d'apprentissage), couvrent une fourchette importante d'activités qui exigent des biens et services de plusieurs fournisseurs, y compris des produits du commerce et des consultants. Le libellé actuel des paragraphes 2.1.2 et 2.9, et de l'annexe A, dans sa lecture stricte, exige de chaque Répondant qu'il inscrive chacun des fournisseurs auxquels il fera appel pour l'exécution des travaux. Dans la pratique, la liste complète des fournisseurs possibles et la répartition des parts de travail ne peuvent être déterminées avant la publication de la DP. Veuillez confirmer les éléments suivants : (a) le besoin a pour objet d'identifier les personnes ou les entités membres de l'équipe du Répondant, y compris ses sous-traitants qui ont l'expérience pertinente leur permettant de se qualifier du fait de leurs contributions passées aux services essentiels décrits à l'annexe A et il n'est pas nécessaire de démontrer cette expérience quant aux services accessoires (p. ex. : fournisseurs des programmes de planification des vols ou d'entretien des aéronefs, ou fournisseurs de l'entretien et des services du terrain d'aviation, comme le ravitaillement ou le déneigement); (b) tous les fournisseurs d'actifs immobilisés, comme les aéronefs ou les simulateurs, n'ont pas à être nommés membres de l'équipe du Répondant.
Réponse 7	a) Seul le fournisseur responsable et tenu de rendre compte de la prestation des services (le titulaire du contrat) doit être nommé pour satisfaire aux critères d'expérience. Les sous-traitants auxquels le fournisseur responsable a fait appel lors de projets et programmes antérieurs n'ont pas à être nommés, car c'est l'entrepreneur responsable qui rend compte de la prestation des services.

	b) Le fournisseur de biens immobilisés n'a pas à être nommé à moins que le Répondant n'utilise l'expérience de ce fournisseur pour satisfaire aux critères. Pour éviter toute confusion, le mot « fourniture » de biens a été retiré.
Question 8	La Compagnie X aimerait réponde à l'ISQ, avec l'entité légale en question, Compagnie X Canada Inc. (faisant partie du Groupe International de la Compagnie X), se nommant ainsi le « Répondant ». Par contre, du point de vue programmatique, Compagnie X Canada Inc. souhaite utiliser l'expérience obtenue par d'autres entités du Groupe de la Compagnie X (c'est à dire, d'autres compagnies étant sous le même contrôle). Étant donné la relation entre les parties, aucun élément de sous-traitance ne serait possible puisque nous répondrions à l'appel d'offres, en exécutant ainsi le programme par la «Compagnie X ». Notre hypothèse est donc que ce scénario ne relève pas de la définition « d'équipe ». Compagnie X Canada Inc. est la seule entité qui requiert de a) signer la soumission et b) compléter et signer les Règles d'engagement.
Réponse 8	Veuillez-vous référer à la réponse de la question 6, dans l'amendement 003.
Question 9	ISQ Référence : Annexe A – 1. Solution intégrée de formation du personnel Navigant, a) Gestion des biens et b) Environnement d'apprentissage, indique que : « Le Canada recommande fortement que le nombre de mots décrivant chaque exigence technique obligatoire ne dépasse pas 5000 mots. » SVP confirmer que les 5000 mots sont soit pour chaque exemple fourni, soit pour le total de mots de tous les exemples par exigence technique obligatoire.
Réponse 9	Le nombre total de mots pour tous les exemples, par exigence technique obligatoire, ne devrait pas dépasser les 5,000 mots.
Question 10	Est-ce possible de recevoir les Annexes B & C de l'ISQ en format Word au lieu du format original PDF (qui est verrouillé)? Ceci faciliterait le travail, au lieu de copier manuellement et recréer les tables originales à partir du PDF au format Word.
Réponse 10	Le document ne sera pas partagé en format Microsoft Word.

Modifications à l'Invitation à se qualifier :

Clause 2.3.1.3	- Phase 3 - DP
SUPPRIMER	Les Fournisseurs qualifiés peuvent former d'autres coentreprises avec d'autres
	Fournisseurs qualifiés pour soumettre une réponse à la DP. Dans ces cas, les
	conditions émises au paragraphe 2.9 s'appliquent et tous les membres de l'équipe sur
	lesquels le Fournisseur qualifié s'est appuyé doivent rester en poste au sein de la

une coentreprise avec un fournisseur non-qualifié. INSÉRER Les Fournisseurs qualifiés peuvent former d'autres coentreprises avec d'autres Fournisseurs qualifiés pour soumettre une réponse à la DP. Dans ces cas, les conditions émises au paragraphe 2.9 s'appliquent et tous les membres de l'équipe su lesquels le Fournisseur qualifié s'est appuyé doivent restre en poste au sein de la nouvelle Équipe pour effectuer le travail. Pour plus de clarté, la condition inclus au paragraphe 2.9 stipulant que "LE CANADA N'AUTORISERA AUCUNE SUBSTITUTION NI AUCUN CHANGEMENT AU SEIN DE CETTE ÉQUIPE" est remplie si les conditions énumérées à la phrase précédente ont été rencontrées. Un Fournisseur qualifié ne peut pas créer une coentreprise avec un fournisseur non-qualifié. Clause 4.1 – Méthode d'évaluation SUPPRIMER Chaque Répondant qui satisfait aux exigences techniques obligatoires et aux exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur qualifié » pour les prochaines phases du processus de sélection. INSÉRER Chaque Répondant qui satisfait à toutes les exigences techniques obligatoires et aux exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur qualifié » pour les prochaines phases du processus de sélection. Clause 2.1.1 – Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels 2003 (2018-05-22) SUPPRIMER Le Répondant n'inclue pas les maisons mères, les filiales ou autres sociétés affiliées au Répondant, ou ses sous-traitants, ou l'équipe du Répondant (s'îl y a lieu). INSÉRER Le Répondant peut inclure les maisons mères et les filiales du Répondant, mais pas ses sous-traitants, ses sociétés affiliées, ou son équipe (s'îl y a lieu). L'annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ; exigence 1.a) Gestion des biens SUPPRIMER Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation d personnel navigant militaire au cou		
Fournisseurs qualifiés pour soumettre une réponse à la DP. Dans ces cas, les conditions émises au paragraphe 2.9 s'appliquent et tous les membres de l'équipe su lesquels le Fournisseur qualifié s'est appuyé doivent rester en poste au sein de la nouvelle Équipe pour effectuer le travail. Pour plus de clarté, la condition inclus au paragraphe 2.9 stipulant que "LE CANADA N'AUTORISERA AUCUNE SUBSTITUTION NI AUCUN CHANGEMENT AU SEIN DE CETTE ÉQUIPE" est remplie si les conditions énumérées à la phrase précédente ont été rencontrées. Un Fournisseur qualifié ne peut pas créer une coentreprise avec un fournisseur non-qualifié. Clause 4.1 – Méthode d'évaluation SUPPRIMER Chaque Répondant qui satisfait aux exigences techniques obligatoires et aux exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur qualifié » pour les prochaines phases du processus de sélection. INSÉRER Chaque Répondant qui satisfait à toutes les exigences techniques obligatoires et aux exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur qualifié » pour les prochaines phases du processus de sélection. Clause 2.1.1 – Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels 2003 (2018-05-22) SUPPRIMER Le Répondant n'inclue pas les maisons mères, les filiales ou autres sociétés affiliées au Répondant, ou ses sous-traitants, ou l'équipe du Répondant (s'il y a lieu). INSÉRER Le Répondant peut inclure les maisons mères et les filiales du Répondant, mais pas ses sous-traitants, ses sociétés affiliées, ou son équipe (s'il y a lieu). L'annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ; exigence 1.a) Gestion des biens SUPPRIMER Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation d personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui sui		nouvelle Équipe pour effectuer le travail. Un Fournisseur qualifié ne peut pas créer une coentreprise avec un fournisseur non-qualifié.
SUPPRIMER Chaque Répondant qui satisfait aux exigences techniques obligatoires et aux exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur qualifié » pour les prochaines phases du processus de sélection. INSÉRER Chaque Répondant qui satisfait à toutes les exigences techniques obligatoires et aux exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur qualifié » pour les prochaines phases du processus de sélection. Clause 2.1.1 – Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels 2003 (2018-05-22) SUPPRIMER Le Répondant n'inclue pas les maisons mères, les filiales ou autres sociétés affiliées ai Répondant, ou ses sous-traitants, ou l'équipe du Répondant (s'il y a lieu). INSÉRER Le Répondant peut inclure les maisons mères et les filiales du Répondant, mais pas ses sous-traitants, ses sociétés affiliées, ou son équipe (s'il y a lieu). L'annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ; exigence 1.a) Gestion des biens SUPPRIMER Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation de personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : INSÉRER Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation de personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : SUPPRIMER Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet : Le Répondant ou son équipe doit démontrer l'expérience requise de la gestion des biens	INSÉRER	Fournisseurs qualifiés pour soumettre une réponse à la DP. Dans ces cas, les conditions émises au paragraphe 2.9 s'appliquent et tous les membres de l'équipe sur lesquels le Fournisseur qualifié s'est appuyé doivent rester en poste au sein de la nouvelle Équipe pour effectuer le travail. Pour plus de clarté, la condition inclus au paragraphe 2.9 stipulant que "LE CANADA N'AUTORISERA AUCUNE SUBSTITUTION NI AUCUN CHANGEMENT AU SEIN DE CETTE ÉQUIPE" est remplie si les conditions énumérées à la phrase précédente ont été rencontrées. Un Fournisseur qualifié ne
exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur qualifié » pour les prochaines phases du processus de sélection. Chaque Répondant qui satisfait à toutes les exigences techniques obligatoires et aux exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur qualifié » pour les prochaines phases du processus de sélection. Clause 2.1.1 – Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels 2003 (2018-05-22) SUPPRIMER Le Répondant n'inclue pas les maisons mères, les filiales ou autres sociétés affiliées au Répondant, ou ses sous-traitants, ou l'équipe du Répondant (s'il y a lieu). INSÉRER Le Répondant peut inclure les maisons mères et les filiales du Répondant, mais pas ses sous-traitants, ses sociétés affiliées, ou son équipe (s'il y a lieu). L'annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ; exigence 1.a) Gestion des biens SUPPRIMER Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation de personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : INSÉRER Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation de personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : SUPPRIMER Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet : INSÉRER Le Répondant ou son équipe doit démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet :	Clause 4.1 – M	léthode d'évaluation
exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur qualifié » pour les prochaines phases du processus de sélection. Clause 2.1.1 – Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels 2003 (2018-05-22) SUPPRIMER Le Répondant n'inclue pas les maisons mères, les filiales ou autres sociétés affiliées au Répondant, ou ses sous-traitants, ou l'équipe du Répondant (s'il y a lieu). INSÉRER Le Répondant peut inclure les maisons mères et les filiales du Répondant, mais pas ses sous-traitants, ses sociétés affiliées, ou son équipe (s'il y a lieu). L'annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ; exigence 1.a) Gestion des biens SUPPRIMER Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation d personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : INSÉRER Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation d personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : SUPPRIMER Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet : INSÉRER Le Répondant ou son équipe doivent démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet :	SUPPRIMER	exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur
SUPPRIMER Le Répondant n'inclue pas les maisons mères, les filiales ou autres sociétés affiliées au Répondant, ou ses sous-traitants, ou l'équipe du Répondant (s'il y a lieu). INSÉRER Le Répondant peut inclure les maisons mères et les filiales du Répondant, mais pas ses sous-traitants, ses sociétés affiliées, ou son équipe (s'il y a lieu). L'annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ; exigence 1.a) Gestion des biens SUPPRIMER Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation d personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : INSÉRER Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation d personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : SUPPRIMER Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet : INSÉRER Le Répondant ou son équipe doit démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet :	INSÉRER	exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur
Répondant, ou ses sous-traitants, ou l'équipe du Répondant (s'il y a lieu). INSÉRER Le Répondant peut inclure les maisons mères et les filiales du Répondant, mais pas ses sous-traitants, ses sociétés affiliées, ou son équipe (s'il y a lieu). L'annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ; exigence 1.a) Gestion des biens SUPPRIMER Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation de personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : INSÉRER Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation de personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : SUPPRIMER Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet : INSÉRER Le Répondant ou son équipe doit démontrer l'expérience requise de la gestion des biens		Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels 2003
ses sous-traitants, ses sociétés affiliées, ou son équipe (s'il y a lieu). L'annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ; exigence 1.a) Gestion des biens SUPPRIMER Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation de personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation de personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : SUPPRIMER Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet : INSÉRER Le Répondant ou son équipe doit démontrer l'expérience requise de la gestion des biens	SUPPRIMER	Le Répondant n'inclue pas les maisons mères, les filiales ou autres sociétés affiliées au Répondant, ou ses sous-traitants, ou l'équipe du Répondant (s'il y a lieu).
SUPPRIMER Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation d personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : INSÉRER Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation d personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : SUPPRIMER Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet : INSÉRER Le Répondant ou son équipe doit démontrer l'expérience requise de la gestion des biens	INSÉRER	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation de personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation de personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : SUPPRIMER Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet : INSÉRER Le Répondant ou son équipe doit démontrer l'expérience requise de la gestion des biens	L'annexe A – I	Exigences techniques obligatoires de l'ISQ; exigence 1.a) Gestion des biens
moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation de personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit : SUPPRIMER Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet : Le Répondant ou son équipe doit démontrer l'expérience requise de la gestion des biens	SUPPRIMER	moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du
biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet : INSÉRER Le Répondant ou son équipe doit démontrer l'expérience requise de la gestion des biens	INSÉRER	Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du
INSÉRER Le Répondant ou son équipe doit démontrer l'expérience requise de la gestion des biens	SUPPRIMER	
	INSÉRER	

	-
SUPPRIMER	La gestion des biens comprend la livraison, le soutien et l'entretien d'aéronefs pour les flottes d'aéronefs militaires tels que les avions d'entraînement avancés, les hélicoptères, les avions multimoteurs à voilure fixe, les avions multimoteurs à voilure fixe équipés de détecteurs ET
INSÉRER	La gestion des biens comprend le soutien et l'entretien d'aéronefs pour les flottes d'aéronefs militaires tels que les avions d'entraînement avancés, les hélicoptères, les avions multimoteurs à voilure fixe, les avions multimoteurs à voilure fixe équipés de détecteurs ET
L'annexe A – E d'apprentissag	Exigences techniques obligatoires de l'ISQ; exigence 1.b) Environnement ge
SUPPRIMER	Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre d'un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit:
INSÉRER	Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre d'un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :
SUPPRIMER	Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience dans chacune des 5 composantes de l'environnement d'apprentissage requise en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet :
INSÉRER	Le Répondant ou son équipe doit démontrer l'expérience dans chacune des 5 composantes de l'environnement d'apprentissage requise en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet :
L'annexe B – A	Attestation de conformité; exigence 1.a) Gestion des biens
SUPPRIMER	Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :
INSÉRER	Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :
SUPPRIMER	La gestion des biens comprend la livraison, le soutien et l'entretien d'aéronefs pour les flottes d'aéronefs militaires tels que les avions d'entraînement avancés, les hélicoptères, les avions multimoteurs à voilure fixe, les avions multimoteurs à voilure fixe équipés de détecteurs ET
INSÉRER	La gestion des biens comprend le soutien et l'entretien d'aéronefs pour les flottes d'aéronefs militaires tels que les avions d'entraînement avancés, les hélicoptères, les avions multimoteurs à voilure fixe, les avions multimoteurs à voilure fixe équipés de détecteurs ET

L'annexe B – A	Attestation de conformité; exigence 1.b) Environnement d'apprentissage
SUPPRIMER	Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :
INSÉRER	Le Répondant ou son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doit avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :